Client	-,	NAIRE CONTRÔLE MMOBILISATIONS	CODE
			FC 2
COLLABORATEUR	Cabinet CATEIN		FOLIO 1/7
SUPERVISION			DATE DATE

EVALUATION DU CONTROLE DES IMMOBILISATIONS

OBJECTIF DE CONTRÔLE:

- A. S'assurer que les séparations de fonctions sont suffisantes.
- B. S'assurer que toutes les immobilisations, ainsi que les charges et revenus connexes, sont enregistrés (exhaustivité).
- C. S'assurer que les immobilisations, ainsi que les charges et revenus correspondants, sont réels et appartiennent à l'entreprise
- D. S'assurer que les immobilisations, ainsi que les charges et revenus correspondants sont correctement évalués.

Etablissement et mise à jour : Supervision :			
Établi par :	le	par	le
Mis à jour par	le	par	le
Mis à jour par	le	par	le
Mis à jour par	le	par	le

Client		INAIRE CONTRÔLE MMOBILISATIONS	CODE
			FC 2
COLLABORATEUR	Cabinet CATEIN		FOLIO 2/7
SUPERVISION			DATE DATE

A - S'assurer que les séparations de fonctions sont suffisantes

	Fonctions Personnel concerné							
	pprobation des budgets Etablissement des commandes							
1	Approbation des budgets							
2	Établissement des commandes							
3	Émission de commandes d'achats							
4	Approbation finale des factures							
5	Tenue des fiches individuelles d'immobilisations							
6	Rapprochement des fiches avec la comptabilité							
7	Inventaire physique							
8	Responsabilité du matériel							
9	Rapprochement des fiches avec l'inventaire physique							
10	Approbation des ajustements de comptes après inventaire							
11	Mise à jour du fichier informatique							

CONCLUSIONS:	NIVEAU DE RISQUE

Client	· ·	NAIRE CONTRÔLE MMOBILISATIONS	CODE	
			FC 2	
COLLABORATEUR	Cabinet CATEIN		FOLIO 3/7	٦
SUPERVISION			DATE DATE	٦

B - S'assurer que toutes les immobilisations, ainsi que les charges et revenus connexes, sont enregistrés (exhaustivité).

QUESTIONS	Réf diag	Oui	Non	Commentaires
Existe-t-il des règles précises :				
a) d'imputation des dépenses en charges ou en immobilisations ?				
b) d'identification des productions d'immobilisations réalisées par l'entreprise pour elle-même ?				
Le compte de charges "entretien" fait-il l'objet d'une revue indépendante périodique pour vérifier que les règles précédentes ont été respectées ?				
Les cessions et destructions :				
a) font-elles l'objet d'autorisation ?				
b) sont-elles communiquées sans délai à la comptabilité ?				
	•			
L'information de la comptabilité est-elle faite sur des documents prénumérotés ?				
La comptabilité :		Ι	Ι	
a) s'assure-t-elle qu'elle les reçoit tous ?	1			
b) qu'ils sont tous comptabilités ?				
	_			
Des documents prénumérotés sont-ils utilisés pour informer la comptabilité :				
a) de la réception des immobilisations ?				
b) de la mise en service ?				
La comptabilité s'assure-t-elle :	T	Π	Π	
a) qu'elle reçoit tous les documents ?				
b) qu'elle les comptabilise tous ?				
c) comparée avec I'année précédente ?</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>L</td></tr><tr><td>Le total du fichier des immobilisations est-il régulièrement rapproché du Grand-Livre ?</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Les écarts éventuels sont-ils :</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>a) analysés ?</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>b) corrigés ?</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>				



Client	QUESTIONNAIRE CONTRÔLE INTERNE IMMOBILISATIONS	l l
COLLABORATEUR	Cabinet CATEIN	FOLIO 4/7
SUPERVISION		DATE DATE

	1		
		,	
<u> </u>			T
			0/78

Client		NAIRE CONTRÔLE MMOBILISATIONS	CODE
			FC 2
COLLABORATEUR	Cabinet CATEIN		FOLIO 5/7
SUPERVISION			DATE DATE

C - S'assurer que les immobilisations, ainsi que les charges et revenus correspondants, sont réels et appartiennent à l'entreprise.

QUESTIONS	Réf diag	Oui	Non	Commentaires
Les réceptions d'immobilisations font-elles l'objet de procès-verbaux de réception ?				
Les imputations en immobilisations sont-elles contrôlées par une personne indépendante ?				
Ce contrôle porte-il sur l'imputation :				
a) en comptabilité générale ?				
b) en comptabilité analytique ?				
c) en budget d'investissement ?				
Le fichier des immobilisations est-il régulièrement rapproché des existants physiques ?				
Les cessions et mises au rebut d'immobilisations sont-elles accompagnées de factures de vente ou d'avis de destruction ?				
Les immobilisations détenues par des tiers sont-elles :	'			
a) régulièrement contrôlées ?				
b) confirmées par les tiers qui les détiennent ?				
L'accès aux actifs qui peuvent être facilement déplacés est-il suffisamment contrôlé ?				
Les titres de propriété sont-ils :				
a) tous au nom de la société ?				
b) conservés dans un coffre ?				
La procédure de clôture des budgets d'investissement permet-elle de s'assurer qu'ils ne sont pas utilisés à d'autres fins que celles initialement prévues ?				
NIVEAU DE RISQUE				0/78

7	CATEIN GERARD

Client	QUESTIONNAIRE CONTRÔLE INTERNE IMMOBILISATIONS		CODE
			FC 2
COLLABORATEUR	Cabinet CATEIN		FOLIO 6/7
SUPERVISION			DATE DATE

D-- S'assurer que les immobilisations, ainsi que les charges et revenus correspondants, sont correctement

évalués.			,	
	Réf diag	Oui	Non	Commentaires
Les éléments constitutifs du prix de revient des immobilisations acquises à l'extérieur sont-ils vérifiés par une personne indépendante ?				
Les règles d'évaluation des immobilisations produites par l'entreprise sont-elles :				
a) conformes au principes ?				
b) vérifiées par une personne indépendante ?				
Les immobilisations acquises en crédit-bail, font-elles l'objet d'un suivi suffisant pour permettre l'évaluation des engagements hors bilan ?				
Les immobilisations complètement amorties sont-elles		•	•	
a) maintenues au bilan ?				
b) périodiquement analysées pour vérifier qu'elle sont encore utilisées ?				
Existe-t-il une procédure suffisante permettre le suivi des nantissements, hypothèque et autre engagements limitant la propriété des immobilisations ?				
La politique d'amortissement est-elle fondée sur une estimation réaliste de la durée normale d'utilisation des immobilisations ?				
Le système comptable utilisé permet-il l'identification des amortissements dérogatoires ?				
Vérifie-t-on que les durées et mode d'amortissement ne sont pas modifiées sans autorisation ? (fichier permanent)				
La valeur nette des immobilisations fait-elle l'objet d'une revue régulière, afin de vérifier qu'aucune dépréciation (autre que l'amortissement) n'est nécessaire ?				
NIVEAU DE RISQUE				0/78

NIVEAU DE RISQUE	
	0/78



Client		QUESTIONNAIRE CONTRÔLE INTERNE IMMOBILISATIONS		CODE	
				FC 2	
COLLABORATEUR		Cabinet CATEIN		FOLIO 7/7	
SUPERVISION				DATE DATE	

RESUME DE LA REVUE DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE IMMOBILISATIONS – FC			
	SCORE	RISQUE	COMMENTAIRES
Α			
В	0		
С	0		
D	0		
SYNTHESE			